



JOURNAL OFFICIEL

District Seine & Marne

SOMMAIRE

-Info PV Commission de Discipline du 22.10.2025

-PV Commission des Statuts & Règlements du 21.10.2025

-PV Commissions d'Organisation des Compétitions des 20.10.2025 & 23.10.2025

-PV Commission restreinte du Foot Animation du 23.10.2025

-PV Commission restreinte du Foot Féminin du 23.10.2025

-Calendrier des formations techniques 2025/2026

FERMETURES EXCEPTIONNELLES

Nous vous informons que les sites du District seront fermés ce soir comme suit :

- site de LE MEE : toute la journée
- site de MONTRY : à partir de 13H00

Le site de MONTRY sera également fermé le samedi 25 octobre 2025.

FUTSAL ESPOIR

U12/U13

La répartition pour les plateaux organisés les
01 et 02 novembre 2025 à

- ♦ CHESSY
- ♦ FERTE /S JOUARRE
- ♦ VILLEPARISIS

A été adressée sur la messagerie officielle des clubs le 23.10.2025

INFO COMPETITION

► CRITERIUM

U13 EXCELLENCE

début le 08 novembre 2025

TIRAGE DES

COUPES

Les tirages des Coupes
77 & Comité SENIORS / U18 /
U16 ont été effectués le
jeudi 23 octobre 2025

Les tirages des Coupes
77 55 ANS / FUTSAL /
SENIORS FEM. D1 / U18
FEM. / U15 FEM. / ont été
effectués le
lundi 20 octobre 2025

COUPE COMITE

45ANS

Le tirage effectué le 16.10.2025 a
été annulé.

Le nouveau tirage est disponible

FORMATION SECRETAIRE / CORRESPONDANT

Une formation secrétaire/correspondant se déroulera le
samedi 15 novembre 2025 au District - site de MONTRY de 9H30 à 12H00

Coupon réponse en page intérieure

REUNIONS RENTREE SERVICES CIVIQUES

MONTRY

Le mardi 28 octobre 2025

À 19H00

LE MEE

Le jeudi 30 octobre 2025

À 19H00

NOTE : présence obligatoire du service civique accompagné de son tuteur

Permanence téléphonique

Poursuivant sa volonté d'être à l'écoute des clubs et dans le cadre du Dispositif Global de Prévention, le Comité Directeur du District met en place un dispositif de permanence téléphonique le week-end.

Cette ligne est réservée aux problèmes ou anomalies exceptionnels ne pouvant pas trouver de solution immédiate sur le stade sans l'intervention d'une tierce personne qualifiée tels que, par exemple :

- Conditions de sécurité problématique dès l'accueil (spectateurs hostiles, absence de protection de l'équipe visiteuse, menaces, etc...)
- Problèmes réglementaires (refus de désigner un ou des arbitres de touche en cas d'absence d'officiels, obstruction à la réalisation des vérifications d'avant match, etc...)
- Anomalies diverses (maillots des 2 équipes identiques, changement de stade à la dernière minute, etc...)

Les incidents et éléments communiqués à la personne d'astreinte feront l'objet d'un rapport qui sera transmis à la Commission Départementale de Prévention, Médiation et Education (CDPME) pour suite à donner.

Nota Bene :

- Ce dispositif n'est applicable que sur les compétitions organisées par le District.
- Pour faciliter les échanges et laisser la possibilité à la personne d'astreinte de rappeler un interlocuteur, il est conseillé de ne pas appeler avec un numéro masqué.

. Les clubs doivent prévenir la permanence en cas d'intervention des forces de l'ordre.

RAPPEL : la permanence est joignable : - le samedi de 13 heures à 18 heures

- le dimanche de 9 heures à 18 heures

Permanence du weekend des 25 et 26 octobre 2025



M. Jean-Paul PEYRIN
06.43.70.72.10

Agenda du District

MONTRY

COMMISSION

Mardi 28 octobre 2025

Commission des Statuts & Règlements

-
18H00

LE MEE

COMMISSION

Mercredi 29 octobre 2025

Commission de Discipline

-
16H00

DEVENEZ DÉLÉGUÉ OFFICIEL

DU DISTRICT!

Il s'assure de la bonne application
des règlements.

Il facilite l'organisation et le bon
déroulement des rencontres.

Le délégué ne prend jamais les
décisions de jeu : c'est le rôle
exclusif de l'arbitre.

PROFIL RECHERCHÉ

- Motivé(e) et bénévole
- Mobile sur tout le département
- Organisé(e) et doté(e) de
qualités relationnelles
- À l'aise avec l'informatique
- Connaissance des règles et de
l'organisation du football

INTÉRESSÉ ?
ENVOI TA CANDIDATURE À
DIRECTION@SEINEETMARNE.FFF.FR



COMMISSION DISCIPLINAIRE

Appel à candidatures – Commission de Discipline du District

Le District de Seine-et-Marne de Football lance un appel à candidatures pour intégrer sa Commission de Discipline.

Missions de la Commission

La Commission de Discipline est chargée de statuer sur les faits disciplinaires signalés dans le cadre des compétitions organisées par le District.

Profil recherché

- Disponibilité tous les mercredis à partir de 16h00
- Réunions en alternance sur les sites du Mée et de Montry
- Rigueur et sens des responsabilités
- Esprit d'analyse et de contradiction
- Quelques notions juridiques appréciées
- Respect absolu d'un devoir de réserve et d'une impartialité totale dans l'exercice de la fonction

Pourquoi s'engager ?

Rejoindre la Commission de Discipline, c'est contribuer activement au respect des règles, à l'équité sportive et à la promotion des valeurs du football sur notre territoire.

Candidature

Merci d'adresser votre candidature (nom, prénom, coordonnées et présentation de votre profil/motivation) par mail à : direction@seineetmarne.fff.fr avant le 31 octobre 2025.





DISTRICT SEINE ET MARNE DE FOOTBALL

FORMATION
SECRETAIRE / CORRESPONDANT

Le samedi 15 novembre 2025

De 9H30 à 12H00

Au District à MONTRY

N° affiliation du club : Nom du club :

Nom et Prénom de la personne :

Fonction au sein du club :

Adresse Courriel :

Téléphone Domicile : Téléphone Portable :

Nom et Prénom de la personne :

Fonction au sein du club :

Adresse Courriel :

Téléphone Domicile : Téléphone Portable :

Nom et Prénom de la personne :

Fonction au sein du club :

Adresse Courriel :

Téléphone Domicile : Téléphone Portable :

Toute la correspondance doit être adressée soit :

A la Direction Administrative : 50 avenue du 27 août 1944 – 77450 MONTRY / Tél. : 01.60.04.14.44

Adresse mail commune : secretariat@seineetmarne.fff.fr



Commission Départementale de Discipline

INFORMATIONS

PROCÈS VERBAL du mercredi 22 octobre 2025

Le Procès-Verbal des dossiers ci-dessous est consultable sur FOOTCLUBS

La Commission rappelle à toutes les personnes sanctionnées par décision de l'arbitre et à toutes personnes physiques ou morales faisant l'objet d'un rapport d'un officiel qu'ils peuvent faire valoir leur défense en lui adressant, dans les 24 heures ouvrables suivant la rencontre, un rapport écrit et détaillé des incidents ou motifs ayant provoqué la sanction ou le rapport.

Il est également rappelé aux officiels qu'ils doivent adresser un rapport circonstancié sur les incidents survenus lors d'une rencontre.

REPRISE DE DOSSIERS

Match 54697527

Villiers 1 – Vaux Rochette 1

Seniors D3D du 05/10/2025

Match 53541150

Boissise 1 – Pays Bières 1

Seniors D2C du 12/10/2025

Match 54938913

Nandy 31 – Ozoir 32

Vétérans D1 du 12/10/2025

Match 54687611

Magny 31 – Servon 32

Veterans D4B du 12/10/2025

Match 53549900

Briard 21 – Savigny 21

U16 D1 du 12/10/2025

Match 54696589

Val Yerres Fontenay – Melun FC

U16 D3D du 12/10/2025

Match 53549434

Villeparisis 21 – Gretz Tournan 21

U16 D1 du 12/10/2025

CHAMPIONNAT

Match 53540352

**Gretz Tournan 2 – Val Europe 1
Seniors D1 du 19/10/2025**

Match 53540930

**Ozoir 2 – Champs Foot 1
Seniors D2B du 19/10/2025**

Match 53541844

**Thorigny 1 – Courtry F. 1
Seniors D3A du 19/10/2025**

Match 53541848

**Claye Souilly 3 – Moussy 1
Seniors D3A du 19/10/2025**

Match 53542472

**Gatinais Vlg 1 – Nandy 1
Seniors D3E du 19/10/2025**

Match 54686576

**Mouroux 5 – Annet 5
CDM D2A du 19/10/2025**

Match 54686577

**Lagny 5 – Mitry Ourcq Portg. 5
CDM D2A du 19/10/2025**

Match 54938855

**Brie Est 31 – Nandy 31
Vétérans D1 du 19/10/2025**

Match 54938856

**Roissy 31 – Torcy 32
Vétérans D1 du 19/10/2025**

Match 53549162

**Vaires 21 – MCG 21
U18 D1 du 19/10/2025**

Match 53549165

**Chelles 21 – Bussy 21
U18 D1 du 19/10/2025**

Match 53550153

**Dammarie FC – Amicale Montereau As
U16 D2 du 19/10/2025**

Match 53622621

**Claye Souilly 21 – US Vaires 77
U14 D1 du 18/10/2025**

Match 54791895
Lieusaint Foot AS – Roissy en Brie FC
Seniors D1 Féminines du 18/10/2025

COUPES

Match 54932889
Val Yerres Fontenay – Roissy en Brie FC
Coupe 77 U14 du 18/10/2025

Match 54931963
Bois le Roi FC – Ent. Savigny-Dam. City
Coupe 77 U15 du 18/10/2025

DOSSIER MIS EN INSTRUCTION

Match 54697525
Pontault Portg. 2 – Servon 2
Seniors D3D du 05/10/2025

CONVOCATIONS

Match 53546296
NUSO 31 – Mormant 32
Vétérans D3C du 05/10/2025

Match 54687735
Loing 31 – Misy Villeneneuve 31
Vétérans D4C du 05/10/2025



Commission Départementale des Statuts & Règlements

PROCÈS VERBAL du mardi 21 octobre 2025

Président : Julio MARQUES

Secrétaire de séance : Christiane CAU

Présents : Alain PARENT - Laurent SABOTIER

Absents excusés : Patricia GUILIANI - Christophe LE MINOUX

Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude) est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des affaires courantes, dans les conditions de forme et de délai prévu dans l'annuaire du District Titre IV Article 31.

REPRISE DE DOSSIER

MATCH 54683978

COURTRY F. 21 – BRIE FC 21

U16 D3A DU 12/10/2025

Réclamation d'après match du club de BRIE FC, au motif que 10 joueurs de COURTRY F sont inscrits sur la FMI alors que 11 joueurs ont pris part à la rencontre

La Commission demande au club de COURTRY F de faire parvenir ses observations concernant l'absence de n°7 sur la FMI, pour le 27/10/2025

MATCH 54742983

LEM 1 – JOLIOT GROOM'S 2

SENIORS D1 FUTSAL DU 08/10/2025

Réserves de LEM 1 concernant les joueurs de JOLIOT GROOM'S 2 susceptibles d'avoir participé au dernier match officiel en équipe supérieure

La Commission,

Jugeant en première instance,

Pris connaissance des réserves confirmées pour les dire recevables en la forme,

Considérant que l'équipe de JOLIOT GROOM'S 1 ne disputait pas de rencontre le 08/10/2025

Considérant que le dernier match officiel de cette dernière a eu lieu le 27/09/2025 et l'a opposé à l'équipe de MYA FUTSAL 1 pour le compte du Championnat Futsal R2

Considérant après vérification qu'aucun joueur de l'équipe en référence n'a participé à la rencontre du 27/09/2025

Par ces motifs

Dit résultat acquis sur le terrain confirmé

RSG District article 7.9

Débit LEM 1 : 43.50€

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

MATCH 54685914
GRETZ T. 22 – VAL DE L'YERRES 21
U18 D3B DU 05/10/2025

Match non joué

Le club de VAL DE L'YERRES affirme être arrivé à GRETZ à 11h35. On leur a indiqué alors que le match avait lieu à TOURNAN où ils se sont rendus pour apprendre que la rencontre avait bien lieu à GRETZ. Arrivés à GRETZ à 12h32, l'équipe de GRETZ refuse de jouer le match, l'équipe visiteuse étant en retard

La Commission,

Jugeant en première instance,

Pris connaissance des observations des 2 clubs

Considérant que l'équipe de VAL DE L'YERRES est arrivée dans les délais pour disputer la rencontre et que suite à une mauvaise information ils se sont déplacés sur un autre terrain pour revenir au terrain initial.

Considérant que le responsable technique du club de GRETZ, dans l'intérêt des enfants, est prêt à jouer cette rencontre

Par ces motifs

Dit match à jouer et transmet le dossier à la COC

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

MATCH 54748562
VILLEPARISIS 1 – ELITE FUTSAL EMERAINVILLE 1
SENIORS D2 FUTSAL DU 10/10/2025

Match non joué, installation indisponible

La Commission,

Jugeant en première instance,

Pris connaissance des observations des 2 clubs et du message de la mairie reconnaissant avoir omis d'informer le club de VILLEPARISIS de l'indisponibilité du gymnase à l'heure de la rencontre et demande à ce que ce dernier ne soit pas pénalisé suite à une erreur de leurs services

Par ces motifs

Dit match à jouer et transmet le dossier à la COC

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

MATCH 53549434
VILLEPARISIS 21 - GRETZ T. 21
U16 D1 DU 12/10/2025

Réserves du club de VILLEPARISIS concernant le nombre de mutés de GRETZ inscrits sur la FMI

La Commission,

Jugeant en 1ère instance,

Pris connaissance des réserves confirmées de VILLEPARISIS pour les dire recevables en la forme.

Considérant après vérification que le club de GRETZ T. 21 a inscrit sur la feuille de match les joueurs BENOIT Hugo (enregistrement le 07/07/2025) MN, LEGRAND Clément (enregistrement le 16/09/2025) MH et OTTO Jordan (enregistrement le 01/07/2025) MN

Considérant que le club de GRETZ ayant aligné sur la FMI 3 joueurs mutés dont 1 hors période, n'est pas en infraction

Par ces motifs

Dit résultat acquis sur le terrain confirmé

Débit VILLEPARISIS : 43,50 €

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

MATCH 54685567
ENT USBPO ESPB 21 – CPSP 22
U16 D3F DU 12/10/2025

Réserves de ENT USBPO ESPB concernant les joueurs de CPSP 22 susceptibles d'avoir pris part à la dernière rencontre officielle en équipe supérieure celle-ci ne jouant pas ce jour ou le lendemain

La Commission,

Jugeant en première instance,

Pris connaissance des réserves confirmées pour les dire recevables en la forme,

Considérant que l'équipe de CPSP 21 ne disputait pas de rencontre le 12/10/2025

Considérant que le dernier match de cette dernière a eu lieu le 05/10/2025 et l'a opposé à l'équipe de LIEUSAINT 21 pour le compte du Championnat U16 D3E

Considérant après vérification qu'aucun joueur de l'équipe en référence n'a participé à la rencontre du 05/10/2025

Par ces motifs

Dit résultat acquis sur le terrain confirmé

RSG District article 7.9

Débit ENT USBPO ESPB : 43.50€

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

CHAMPIONNAT

MATCH 54791894

ENT CSD/ST PATHUS 1 – PONTAULT UMS 2

SENIORS D1 FEMININES DU 18/10/2025

Match non joué

La Commission,

Jugeant en première instance,

Considérant que l'arbitre officiel n'a pu faire démarrer la rencontre, l'équipe de PONTAULT UMS 2 se présentant avec 7 joueuses

Par ces motifs

Donne match perdu par pénalité à PONTAULT UMS 2 (- 1 point ; 0 but) pour forfait et en attribue le gain (3 points ; 5 buts) à ENT CSD/ST PATHUS 1

Débit de PONTAULT UMS : 43.50€

RSG District Titre V Article 40.1

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

MATCH 54690529

ENT CAMP. CRIS ARC 35 – PAYS BIERES 35

+45 ANS E DU 19/10/2025

Match arrêté à la 46^e minutes

La Commission, après avoir pris connaissance des pièces versées au dossier,

Considérant que l'équipe de ENT CAMP. CRIS ARC 35 a débuté la rencontre avec 11 joueurs sur le terrain,

Considérant que plusieurs joueurs de ENT CAMP. CRIS ARC 35 se sont blessés au cours de la 1^{ère} mi-temps,

Considérant qu'à la reprise l'équipe de ENT CAMP. CRIS ARC 35 avait moins de 8 joueurs sur le terrain, le score étant de **0 à 3**

Jugeant en premier ressort,

Après en avoir délibéré,

Donne match perdu par pénalité à ENT CAMP. CRIS ARC 35 (- 1 point ; 0 but) pour équipe incomplète en cours de partie et en attribue le gain (3 points ; 3 buts) à l'équipe de PAYS BIERES 35

Débit de ENT CAMP. CRIS ARC 35 : 43.50€

RSG District Titre V Article 40.1

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

MATCH 53549885

VAL D'EUROPE 21 – CESSON VSD 21

U16 D1 DU 19/10/2025

Match non joué, suite à un accident de la circulation empêchant une partie de l'équipe de CESSON de se rendre sur les lieux de la rencontre dans des délais compatibles avec le déroulement de celle-ci.

La Commission demande au club de CESSON de faire parvenir un justificatif concernant l'accident de la circulation évoqué, pour le 27/10/2025

MATCH 53550065

MCG 21 – CHELLES 21

U16 D2B DU 19/10/2025

Courriel du club de CHELLES en date du 20/10/2025, contestant le résultat de la rencontre en référence. La Commission,

Jugeant en 1ère instance,

Pris connaissance du courriel de CHELLES mettant en cause des décisions arbitrales manquant d'impartialité et qui auraient influencé le déroulement de la rencontre.

Considérant que le club de CHELLES ne fait part d'aucun manquement règlementaire concernant le déroulement de la rencontre

Considérant de ce fait que la Commission ne peut s'appuyer sur aucun article des règlements en vigueur,

Par ces motifs

Dit résultat acquis sur le terrain confirmé

Débit CHELLES : 43.50€

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

MATCH 53540931

MCG 2 – CRECY FC 1

SENIORS D2B DU 19/10/2025

Réserves du club de MCG 2, concernant le joueur de CRECY, BIALE Brandon susceptible de ne pas être qualifié pour la rencontre.

La Commission,

Jugeant en 1ère instance,

Pris connaissance des réserves confirmées de MCG pour les dire recevables en la forme.

Considérant après vérification, que la date d'enregistrement de la licence du joueur BIALE Brandon est du 01/10/2025, que sa date de qualification est le 06/10/2025, bien que celle-ci soit validée le 20/10/2025,

Considérant qu'il pouvait donc prendre part à la rencontre du 19/10/2025

Par ces motifs

Dit résultat acquis sur le terrain confirmé

Débit MCG : 43.50€

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

MATCH 54681306

CPSP 2 – ALLIANCE 77 1

SENIORS D4C DU 19/10/2025

Réserves du club de CPSP concernant le nombre de mutés inscrits sur la FMI de l'équipe ALLIANCE 77 1

La Commission,

Jugeant en 1ère instance,

Pris connaissance des réserves confirmées de CPSP pour les dire recevables en la forme.

Considérant que dans son PV du 18/06/2025, la Commission du Statut de l'arbitrage précise :

4^{ème} ANNEE D'INFRACTION

.....
CLUBS EN D3 (2 arbitres)

Amende de CENT VINGT EUROS (120,00 euros) par arbitre manquant + 6 JOUEURS MUTES EN MOINS pour la saison 2025-2026 et NON ACCESSION IMMEDIATE EN DIVISION SUPERIEURE.

.....
ALLIANCE 77 - manque 2 arbitres

Considérant après vérification que le club de ALLIANCE 77 a inscrit sur la feuille de match les joueurs BELLILI Mohamed (enregistrement le 07/07/2025) MN, DARTRON Sergio (enregistrement le 21/08/2025) MH, NDELE MBUMBA Joseph (enregistrement le 01/07/2025) MN et TEIXEIRA MATTEO (enregistrement le 01/07/2025) MN, alors qu'ils ne peuvent aligner aucun muté dans l'équipe Senior 1
Par ces motifs

Donne match perdu par pénalité à ALLIANCE 77 1 (- 1 point ; 0 but) et en attribue le gain (3 points ; 1 but) à l'équipe de CPSP 2

Débit ALLIANCE 77 : 43,50 €

Crédit CPSP : 43,50 €

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

MATCH 544706484

OL LOING 22 – GATINAIS VL 22

U14 D4F DU 04/10/2025

Suite à la demande de la FMI, le club de OL LOING, indique avoir envoyé celle-ci le 7/10/2025

La Commission,

Jugeant en 1^{ère} instance,

Considérant qu'aucun document n'est parvenu au District à l'exception du score de la rencontre

Rappelle aux 2 clubs la modification du RSG

art 44.2 :

Afin de prévenir tout incident technique empêchant la transmission de la Feuille de Match Informatisée (FMI), il est impératif que le club recevant :

- Prenne une photo de la composition des deux équipes immédiatement après leur validation,*
- Puis, avant la clôture par l'arbitre, prenne également en photo le résultat final ainsi que les faits disciplinaires (avertissements, exclusions, etc...).*

Ces éléments ne doivent être transmis au secrétariat du District qu'en cas d'impossibilité de transmission de la FMI, afin d'assurer la traçabilité et la régularité de la rencontre.

Art 44.3 : Non envoi de l'original de la feuille de match ou de sa copie dans les 48h, amende prévue à l'annexe 2.

Non envoi de l'original de la feuille de match ou de sa copie après une réclamation de la Commission par l'intermédiaire du journal numérique ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'annexe 2 du R.S.G. du District et match perdu par pénalité au club recevant, le club visiteur conservant, sur la base du rapport d'un officiel désigné, le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre.

En cas de récidive au cours de la saison, l'équipe concernée peut être mise hors compétition.

Par ces motifs

Donne match perdu par pénalité à OL LOING 22 (-1 point ; 0 but) et en attribue le gain à l'équipe de GATINAIS VL 22 (3 points ; 3 buts)

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 7 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

COUPES

MATCH 54932888

PONTAULT PORTUGAIS 21 – COUNTRY F. 21

U14 COUPE 77 DU 18/10/2025

Rencontre n'ayant pas eu lieu suite à l'absence de l'équipe de COUNTRY.

Réception d'un mail de COUNTRY le 18/10/2025 à 15h24, informant de la panne du minibus, en attente de l'assistance pour dépannage.

La Commission,

Jugeant en 1ère instance,

Considérant que le club de COUNTRY a fourni une preuve de dépôt du minibus au garage le lundi 20/10/2025

Par ces motifs

Dit match à jouer et transmet le dossier à la COC

Demande au club de COUNTRY F à l'avenir de bien vouloir avertir le club recevant en cas d'une situation similaire

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 3 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

MATCH 54931990

SERVON 22 – DAMMARIE FC 22

U14 COUPE COMITE DU 18/10/2025

Match non joué, l'équipe de DAMMARIE s'étant présentée sur les installations de SERVON pour jouer la rencontre, les portes de l'installation étaient fermées et personne du club recevant pour les accueillir.

La Commission,

Jugeant en 1ère instance,

Considérant que la rencontre n'a pu se dérouler en l'absence du club recevant

Par ces motifs

Décide match perdu par forfait à l'équipe SERVON 22 et qualifie l'équipe de DAMMARIE FC 22, pour le tour suivant.

Débit de SERVON :43.50€

RSG District Titre V Article 40.1

La présente décision est susceptible d'appel devant le Comité d'Appel chargé des Affaires Courantes du District 77 dans un délai de 3 jours à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77



Commission Départementale d'Organisation des Compétitions

PROCÈS VERBAL du lundi 20 octobre 2025

Président de séance : M. André ANTONINI

Secrétaire de séance : M. Jean-Marie GENTIL

Présents : M. Jean-Claude OFFREDI, Mme Monique MACHO

Absent excusé : M. Jean-Marie RENAUD

La Commission prend connaissance des dossiers qui lui sont soumis ainsi que des rapports y figurant.

Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude), est susceptible d'appel devant le Comité Départemental d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans les conditions de forme et de délais prévus dans les Règlements du District Titre IV, article 31.1.

L'exécution provisoire des sanctions fermes prises ci-dessous par la commission sont immédiatement applicables.

- * **Contrôle** des feuilles de matchs
- * **Enregistrement** et mise à jour des saisies internet.
- * **Enregistrement** et mise à jour des forfaits.
- * **Rappel** des feuilles de match non encore parvenues ce jour au District.

REPORTS / MODIFICATIONS D'HORAIRE – TERRAINS CHAMPIONNATS / COUPES

Week-end du 25 et 26 octobre 2025

MATCH 54748744 VERNEUIL L'ETANG USM 1 – MFS 2 SENIORS D2 FUTSAL du 26/10/25

Lecture du courrier de la Mairie de VERNEUIL L'ETANG indiquant l'indisponibilité du gymnase, cette rencontre est reportée à une date ultérieure

La commission demande aux 2 clubs de lui faire parvenir une nouvelle date le 27/10/25

MATCH 54791850 SENART MOISSY 1 – MONTEREAU ASA 1 SENIORS D1 FEMININES du 25/10/25

Demande de modification de date par courriel du club de **SENART MOISSY** pour disputer la rencontre le 10/01/25 au lieu du 25/10/25

ACCORD DES 2 CLUBS ET DE LA COMMISSION

MATCH 54691659 AVONNAISE US 40 – VAUX LA ROCHETTE 40 CRITERIUM 55 ANS Poule E du 26/10/25

Demande de modification de date par FOOTCLUB du club de **VAUX LE PENIL LA ROCHETTE FC** pour disputer la rencontre le 11/01/25 au lieu du 26/10/25

ACCORD DES 2 CLUBS ET DE LA COMMISSION

TIRAGES COUPES

TIRAGE COUPE FUTSAL 77 (tour de cadrage)

Date de jeu du 10/11/25 au 16/11/25

6 MATCHS – 10 exempts : BS ACADEMY 2, CHAMPS FFC 2, CHESSY ACADEMIE 1, FUTSAL MRT 1, JOLIOT GROOM'S 2, L E M 1, LIEUSAINT 2, MFS 1, NOISIEJ FA 1

Les rencontres sont à consulter sur FOOTCLUBS et sur le site internet

TIRAGE COUPE 77 55 ANS (tour de cadrage 1/8^{ème} de finale)

Date de jeu le 9/11/25

11 MATCHS – 5 exempts : US VAIRES 40, FERRIERES BRIE 40, LOGNES US 40, VFFA 40, COLLEGIEN 40

Les rencontres sont à consulter sur FOOTCLUBS et sur le site internet

TIRAGE COUPE 77 SENIORS FEMININES (tour de cadrage 1/4 de finale)

Date de jeu le 22/11/25

4 MATCHS – 4 exempts : ROISSY EN BRIE 1, VAUX LA ROCHETTE 2, LIEUSAINT 1, PONTAULT COMB UMS 2

Les rencontres sont à consulter sur FOOTCLUBS et sur le site internet

TIRAGE COUPE 77 U18F (tour de cadrage 1/8^{ème} de finale)

Date de jeu le 22/11/25

6 MATCHS – 10 exempts : US TORCY 1, LOGNES US 1, VAL D'EUROPE 2, BAGNEAUX NEMOURS 1, BRIARDS SC 1, BUSST ST GEORGES 1, CHELLES AS 1, PRESLES EN BRIE 1, VARENNES 1, VAL D'EUROPE 1

Les rencontres sont à consulter sur FOOTCLUBS et sur le site internet

TIRAGE COUPE 77 U15F (1/8^{ème} de finale)

Date de jeu le 22/11/25

8 MATCHS

Les rencontres sont à consulter sur FOOTCLUBS et sur le site internet

MATCHS REMIS SANS DATE

Seniors D1 Féminines :

- **54791858 Roissy en Brie 1 – Vaux la Rochette 2 (du 27/09/25) reporté au 22/11/25**

- **54791896** Senart Moissy 1 – V.F.F.A 77 2 (du 18/10/25) **reporté au 10/01/26**
- **54791897** Villeparisis USM 1 – Melun fc 1 (du 18/10/25) **reporté au 10/01/26**
- **54791898** Mormant Fc 1 – Vaux La Rochette 2 (du 18/10/25) **reporté au 10/01/26**

Seniors D1 Futsal :

- **54742972** Mfs 1 – Bs Academy 2 (du 21/09/25) **reporté au 11/01/26**



Commission Départementale d'Organisation des Compétitions

PROCÈS VERBAL du jeudi 23 octobre 2025

Présidence : Marcel CULEDDU

Secrétaire de séance : Claude ADAM

Présents : Olivier FREMIOT - Bruno GLISE

Assiste : Olivier FERNANDEZ (administratif)

La Commission prend connaissance des dossiers qui lui sont soumis ainsi que des rapports y figurant.

Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude), est susceptible d'appel devant le Comité Départemental d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans les conditions de forme et de délais prévus dans les Règlements du District Titre IV, article 31.1.

*Tirages Coupes

*Feuilles de Match Manquantes

*Reports/Modifications

*Suspension de Terrain

TIRAGES COUPES

Coupe 77 Seniors– Tour 2:

28 matchs

Donc 1 match en attente du résultat du Tour 1 de la Coupe 77 Seniors :

- Villeparisis 1 – Briard SC 1 ou CPSP 1

Coupe Comité Seniors – Tour 2 :

31 matchs

Donc 1 match en attente du résultat du Tour 1 de la Coupe 77 Seniors :

- Ent CSD/Othis/St Pathus 2 – Briard SC 1 ou CPSP 1

Coupe 77 U18 – Tour 1 :

18 matchs

- 12 D1 exempts,
- Villeparisis 21, Vaux Rochette 21, Pontault UMS 21, Lieusaint 21 et Val d'Europe 21, exempts (encore qualifiés en Coupe Gambardella au moment du tirage)

Coupe Comité U18 – Tour 1 :

4 matchs

- CPSP 21 exempt,

Coupe 77 U16 – Tour 2 :

20 matchs

Coupe Comité U16 – Tour 2 :

19 matchs

Coupe Comité +45 ANS – Tour 1 – Cadrage 1/8° de Finale :

En raison d'une erreur présente dans le Règlement de la Coupe 77 +45 Ans et notamment de l'article 10

« Article 10 -FORFAIT.

Conformément à l'article 23 du Règlement Sportif du District Seine-et-Marne de Football. Dans tous les cas, une équipe déclarée forfait au cours des tours éliminatoires est frappée d'une amende conformément aux dispositions figurant en annexe 2 du Règlement Sportif du District Seine-et-Marne de Football ... »

Considérant que la disposition suivante, « **celle-ci ne peut être reversée en Coupe du Comité...** » est absente du Règlement Coupe 77+45 ans contrairement aux autres coupes 77.

Considérant qu'en l'absence de cette disposition, celle-ci ne peut être appliquée.

Considérant qu'il s'agit d'un oubli de la part du District de Seine-et-Marne,
Par ces motifs, la Commission décide à **titre exceptionnel**, que les équipes éliminées par forfait dans le cadre du Tour 1 de la Coupe 77 +45 Ans sont réintégrées en Coupe Comité +45.
En conséquence, le tirage effectué le 16 octobre 2025 est annulé.

Nouveau tirage effectué le 23/10/2025

13 matchs

3 exempts : Dammartin 35, Bagneaux N. 35 et Vaux Rochette 35

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES

La Commission rappelle aux clubs que dans le cas de l'utilisation d'une feuille de match papier, les clubs ont obligation de faire parvenir au District l'original du document (Art. 13.2 du RSG)

***Les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre.**

ENVOI HORS DELAIS DE L'ORIGINAL DE LA FEUILLE DE MATCH OU DE SA COPIE DANS LES 48H

Article 44.- Feuilles de Match.

44.1 - Feuille de match non réglementaire ou en retard : amende fixée à l'annexe 2 du R.S.G. du District Seine et Marne de Football.

44.3 - Non-envoi de l'original de la feuille de match ou de sa copie dans les 48h, amende prévue à l'annexe 2.- 50€

N° MATCH	DATE	CATEGORIE	COMPETITIONS	EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE	€
54931963	18/10/25	U15	CP 77	BOIS LE ROI 1	ENT SAVIGN DAM CITY 1	50
53550064	19/10/25	U16	D2B	VAIRES 22	CHAMPS AS 21	50

LA COMMISSION RECLAME POUR LA 1^{ERE} ET DERNIERE FOIS LA FEUILLE DE MATCH

***Rappel : les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre**

NON ENVOI DE L'ORIGINAL DE LA FEUILLE DE MATCH OU DE SA COPIE DANS LES 48H

Article 44.- Feuilles de Match.

44.1 - Feuille de match non réglementaire ou en retard : amende fixée à l'annexe 2 du R.S.G. du District Seine et Marne de Football.

44.3 - Non-envoi de l'original de la feuille de match ou de sa copie dans les 48h, amende prévue à l'annexe 2.- 50€

N° MATCH	DATE	CATEGORIE -COMPETITIONS		EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE	€
54932881	18/10/25	U14	CP 77	CHAMPS AS 22	JOAURRE 21	50
54933678	18/10/25	U14	CP COMITE	BUSSY FC 23	VFFA 77 22	50
54931946	18/10/25	U15	CP 77	ST SOUPPLETS 1	LAGNY 1	50
Score transmis par l'arbitre officiel : 0 - 5						

Score transmis par l'arbitre officiel : 0 - 5

MATCH PERDU A L'EQUIPE RECEVANTE APRES UNE RECLAMATION :

***Rappel : les 2 clubs doivent également faire parvenir le résultat de la rencontre**

RSG - Article 44.3 Non-envoi de l'original de la feuille de match ou de sa copie après une réclamation de la Commission par l'intermédiaire du journal numérique ou de la messagerie officielle : amende fixée dans l'annexe 2 du R.S.G. (80€) du District et match perdu par pénalité au club recevant, le club visiteur

conservant, sur la base du rapport d'un officiel désigné, le bénéfice des points acquis et des buts marqués lors de la rencontre.

N° MATCH	DATE	CATEGORIE -COMPETITIONS	EQUIPE RECEVANTE	EQUIPE VISITEUSE	€
54696457	12/10/25	U16 D3C	GRETZ 23	PONTAULT UMS 22	80
Pas de score transmis					
La Commission décide d'appliquer l'amende prévue à l'annexe 2 du Règlement Sportif (80€), de donner match perdu (-1 point ; 0 but) au club recevant Gretz Tournan, pour en attribuer le gain (3 points ; 0 but) à l'équipe de Pontault UMS.					

REPORTS/MODIFICATIONS **Toutes Compétitions District**

Week-end du 25 et 26 octobre 2025

MATCH 53548117 CHAMPS AS 22 – QUINCY V. 21 U14 D3B du 25/10/2025

14/10/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club **QUINCY** pour disputer la rencontre le 22/11/2025 au lieu du 25/10/2025

Considérant que la date proposée correspond au Tour 2 des Coupes 77 et Comité U14.

DEMANDE REFUSEE PAR LA COMMISSION

15/10/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club de **QUINCY V.** pour disputer la rencontre le 31/01/2026 au lieu du 25/10/2025

Considérant que la date proposée correspond au Tour 3 des Coupes 77 et Comité U14.

DEMANDE REFUSEE PAR LA COMMISSION

MATCH 54688725 TORCY 35 – FC LE PIN 35 +45 ANS - A du 26/10/2025

22/10/2025-Demande de modification d'horaire via FOOTCLUBS du club de **TORCY** pour disputer la rencontre à 11H00 au lieu de 9H30

DEMANDE NON VALIDEE DANS LES DELAIS

MATCH 54732905 BRIARD SC 1 – CPSP 1 SENIORS COUPE 77 du 26/10/2025

07/10/2025-Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de **BRIARD SC** pour disputer la rencontre le 24/10/2025 à 20H45 au lieu du 26/10/2025 à 15H00

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE CPSP

Week-end du 01 et 02 novembre 2025

MATCH 53548427 LIEUSAIN 22 – COUNTRY ACAD. 21 U14 D3C du 01/11/2025

22/10/2025-Demande de modification de date et d'horaire par courriel du club de **COUNTRY ACADEMIE** pour disputer la rencontre le 13/12/2025 à 15H00 au lieu du 01/11/2025 à 15H30

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE LIEUSAIN

MATCH 54706385 LE MEE 23 – ALLIANCE 77 21 U14 D4E du 01/11/2025

22/10/2025-Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de **ALLIANCE 77** pour disputer la rencontre le 12/11/2025 à 17h30 au lieu du 01/11/2025 à 14h30

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE LE MEE

MATCH 53546075 CESSON VSD 31 – CHATELET 31 VETERANS D3B du 02/11/2025

19/10/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club **CESSON VSD** pour disputer la rencontre le 21/12/2025 au lieu du 02/11/2025

EN ATTENTE REPONSE DU CLUB DE CHATELET

MATCH 54685528 DAMMARIE FC 22 – CPSP 22 U16 D3F du 16/11/2025

21/10/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club **CPSP** pour disputer la rencontre le 11/01/2026 au lieu du 16/11/2025

Considérant que la date proposée correspond au Tour 3 des Coupes 77 et Comité U16.

DEMANDE REFUSEE PAR LA COMMISSION

21/10/2025-Demande de modification de date via FOOTCLUBS du club **CPSP** pour disputer la rencontre le 04/01/2026 au lieu du 16/11/2025

EN ATTENTE REPONSE DU CLUB DE DAMMARIE FC

Week-end du 22 et 23 novembre 2025

MATCH 54685195 CESSON VSD 22 – ENT. USCL FCE 21 U16 D3E du 23/11/2025

07/10/2025-Demande de modification de date et d'horaire via FOOTCLUBS du club de **CESSON VSD** pour disputer la rencontre le 22/11/2025 à 17h30 au lieu du 23/11/2025 à 14h30

DEMANDE REFUSEE PAR LE CLUB DE ENT USCL FCE



Commission Départementale du Football Animation

PROCES VERBAL du jeudi 23 octobre 2025

COMMISSION RESTREINTE

Une commission restreinte s'est tenue ce jour afin d'aborder les points suivants.

Toute décision autre que celles liées à des faits disciplinaires ou de manquement à l'éthique (fraude), est susceptible d'appel devant le Comité Départemental d'Appel chargé des Affaires Courantes, dans un délai de 7 jours (3 jours pour les Coupes) à compter du lendemain du jour de sa notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 31 – Titre IV du R.S.G. du District 77

FEUILLES DE MATCH MANQUANTES :

La Commission, considérant la non-réception des feuilles de match ci-dessous suite à 1 réclamation, décide **l'élimination du club recevant avec application de l'amende prévue à l'annexe financière du Football Animation (51,50€)**

Challenge 77 U10 du 11/10/25

- Poule K à Esbly

Challenge IDF U11 du 11/10/25

- Poule G à Cosmo
- Poule N à Annet
- Poule Q à Collégien
- Poule V à Noisiel
- Poule Z à Lieusaint
- Poule AL à Bois Le Roi
- Poule AP à Longueville

Challenge 77 U12 du 11/10/25

- Poule E à Brie Est

Festival Foot U13 du 11/10/25

- Poule F à Brie Est
- Poule N à Nandy

La Commission, demande pour le mardi 28/10/25, les preuves des résultats (photos) des plateaux non reçus aux équipes ci-dessous en bleu. Sans retour des preuves de résultats, les clubs s'exposent à une amende et à une élimination (cf : Règlements des challenges correspondants)

Challenge 77 U10 du 11/10/25

- Poule K à Esbly : Bussy 11 – Val de France 12 – Noisiel 11

Challenge IDF U11 du 11/10/25

- Poule G à Cosmo : CS Courtry Académie 2 – Bussy 3 – St Mard 1
- Poule N à Annet : Othis 2 – St Pathus 1 – Chelles 3
- Poule Q à Collégien : Vaires 4 – Claye-Souilly 4 – CS Courtry Académie 1
- Poule V à Noisiel : Lagny 2 – Val d'Europe 3 – Villeparisis 4
- Poule Z à Lieusaint : Gretz Tournan 3 – UMS Pontault 4 - Presles 2
- Poule AL à Bois Le Roi : EBNSP 2 – Marolles 2 – USBPO 2
- Poule AP à Longueville : Villiers St Georges 1 – Varennes 2 – Jouy Yvron 2

Challenge 77 U12 du 11/10/25

- Poule E à Brie Est : Bucéenne 11 – Esbly 11 – Val d'Europe 13

Festival Foot U13 du 11/10/25

- Poule F à Brie Est : Bucéenne 1 – Coulommiers 2 – Magny le Hongre 1
- Poule N à Nandy : Marles 1 – Pontault UMS 2 – Le Mée 3

FORFAITS CHALLENGE DU 11/10/25 :

CHALLENGE 77 U10

A BREUILLOISE

Lecture du courriel du club de MITRY COMPANS GOELLY, en date du 11/10 à 9h45, avisant du forfait de son équipe

***Forfait hors délai**

Amende de 20€ au club de MITRY COMPANS GOELLY (cf : Annexe financière du Football Animation)

CHALLENGE IDF U11

A GOUAIX

Lecture de la feuille de match

L'équipe de Longueville ne s'est pas présentée

***Forfait non avisé**

Amende de 20€ au club de LONGUEVILLE STE COLOMBE ST LOUP DE NAUD SOISY BOUY (cf : Annexe financière du Football Animation)

CHALLENGE 77 U12

A MEAUX

Lecture du courriel du club de MITRY COMPANS GOELLY, en date du 11/10 à 9h45, avisant du forfait de son équipe

***Forfait hors délai**

Amende de 20€ au club de MITRY COMPANS GOELLY (cf : Annexe financière du Football Animation)

DEMANDE DE RAPPORTS :

Brassage U12 Excellence du 04/10/25 :

Club recevant : Crécy FC

Equipes présentes: Crécy FC 11 – Nandy 11 – Roissy en Brie 11

Equipe absente : Lagny 11

Réception et lecture du rapport en date du 16/10/25 de Mr MBoli Mickaël, éducateur de Crécy 11 et responsable du plateau, concernant les faits, le comportement des environnements, et les incidents

La Commission demande des rapports, pour le 28/10/25, concernant les faits, le comportement des environnements, et les incidents à :

- Mr DIOUF Mamadou, éducateur de Roissy en Brie
- Mr BACHIRI Kamel, éducateur de Nandy

La Commission demande également, pour le 28/10/25, le nom des joueurs de Crécy 11 et de Nandy 11 en lien avec les incidents mentionnés

Brassage U12 Excellence du 04/10/25 :

Club recevant : Villeparisis

Equipes : Villeparisis 11 – Ozoir 11 – Trilport 11

Réception et lecture de la feuille de match. Annotation des scores, et en observation de la victoire au double 8 de l'USM Villeparisis. Signature des 3 éducateurs présents.

Réception et lecture du mail de Mr HADET, responsable école de football du FC Ozoir. Précision que le double 8 n'a pas été effectué malgré l'instance de l'éducateur du FC Ozoir, Mr RODRIGUES Flavio.

La Commission demande des rapports, pour le 28/10/25, concernant l'organisation du double 8 et le remplissage des documents administratifs à :

- Mr DIOMANDE Malick, éducateur de Villeparisis 11
- Mr RODRIGUES Flavio, éducateur d'Ozoir 11
- Mr DINIZ Claudio, éducateur de Trilport 11

Brassage U10 Excellence du 11/10/25 :

Club recevant : Claye Souilly

Equipes : Claye Souilly 11 – Dammartin 11 – Sénart Moissy 11

Réception et lecture de la feuille de match. Annotation de l'arrêt du match Claye Souilly – Dammartin par l'arbitre, également éducateur de Claye-Souilly, à la 10^{ème} minute, sur le score de 1-0 en faveur de Dammartin.

La Commission demande des rapports, pour le 28/10/25, concernant l'arrêt du match Claye Souilly - Dammartin à :

- Mr TCHANA Jimmy, éducateur de Dammartin

- Mr AHYEE Jackson, éducateur de Sénart Moissy
- L'éducateur de Claye Souilly

La Commission demande également la feuille de composition de Claye-Souilly 11 pour le 28/10/25, avec les explications concernant sa non transmission

Brassage U12 Excellence du 11/10/25 :

Club recevant : Brie-Comte-Robert

Responsable du plateau : Mr JARRY Benoit

Equipes : Brie-Comte-Robert 11 – Ozoir 11 – St Thibault 11

Réception et lecture de la feuille de match. Annotation de l'arrêt du match Ozoir – St Thibault sur le score de 1-0 en faveur d'Ozoir.

Réception et lecture du rapport de Mr JARRY Benoit, responsable du plateau, en date du 19/10/25, concernant les incidents entre joueurs, concernant le comportement des éducateurs de St Thibault et concernant l'arrêt du match

La Commission demande des rapports, pour le 28/10/25, concernant les incidents entre joueurs d'Ozoir et St Thibault, concernant le comportement des éducateurs de St Thibault, et concernant l'arrêt du match Ozoir – St Thibault à :

- Mr ALVES LECAUT Enzo et Mr LECAUT Luigi, éducateurs de St Thibault
- Mr RODRIGUES Flavio, éducateur d'Ozoir
- Mr GOMES Teddy, éducateur de Briard

La Commission demande également le nom des joueurs d'Ozoir et de St Thibault en lien avec les incidents mentionnés pour le 28/10/25



Commission Départementale du Football Féminin

PROCES VERBAL du jeudi 23 octobre 2025

COMMISSION RESTREINTE

REPRISE DE DOSSIER :

Plateau Amical U18F du 4/10/25 :

Rencontres : FC Bussy 2 – Coulommiers Brie F 1

Equipes présentes : FC Bussy 2 – Coulommiers Brie F 1 – US Ponthierry 1

Réception et lecture du mail de Mr DOMINGO, éducateur et vice-président de Coulommiers Brie F, concernant les violences, incidents, faits et événements survenus au cours de la rencontre.

La Commission demande des rapports, pour le 22/10/25, concernant les violences, incidents, faits et événements survenus au cours de la rencontre à :

- Mr DJEFFAL Mehdi, éducateur de Bussy St Georges 2 et responsable du plateau
- Mr TETARD Sébastien, éducateur de l'US Ponthierry

La Commission demande également les descriptifs médicaux pour la joueuse blessée

Réception et lecture du rapport de Mr TETARD Sébastien, éducateur de Ponthierry, absent lors de la rencontre en objet

Réception et lecture du rapport de Mr DJEFFAL Mehdi, éducateur de Bussy St Georges et responsable du plateau, sur le déroulement du plateau, les faits et événements survenus au cours de la rencontre Bussy 2 - Coulommiers

Au regard de la divergence des rapports, la Commission décide de transmettre le dossier à la Commission de Discipline pour suite à donner.

La Commission demande une dernière fois les descriptifs médicaux pour la joueuse blessée au club de Coulommiers



CALENDRIER FORMATIONS 2025-2026



FORMATIONS	DATES	LIEU	Nombre de pré-inscrit	Places restantes
CFI initiation Gardien de But	1^{er} jour 03/11/25 2^{ème} jour 04/11/25	LE MEE S/SEINE	10 (date limite d'inscription le 27/10/25)	11
CFI U6/U9	1^{er} jour 06/11/25 2^{ème} jour 04/12/25	LE MEE/SEINE	Formation	complète
CFI U10/U13	1^{er} jour 07/11/25 2^{ème} jour 05/12/25	LESIGNY	Formation	complète
CFI U10/U13	1^{er} jour 10/11/25 2^{ème} jour 15/12/25	MONTRY	Formation	complète
CFI U6/U9	1^{er} jour 11/11/25 2^{ème} jour 08/12/25	MONTRY	Formation	complète

FORMATIONS OUVERTES D'OCTOBRE à DECEMBRE 2025